

ANNEXE 3 – FEUILLE DE ROUTE

VALORISER LE CHOIX DU MODE DE VIE

EN REFERENCE A L'ARTICLE 19 DE LA CONVENTION DE L'ONU

Nom du pilote : **Jean-Pierre BOBILLOT**

Nom du co-pilote : **Emile BURGER**

Nom du cadre de Direction : **Delphine CHAIGNE**

- o Permettre à chaque personne de choisir où elle veut vivre, notamment en diversifiant les réponses d'habitat : un chez-soi pour chacun, des services pour accompagner
- o Accompagner graduellement le vieillissement des personnes en adaptant son lieu de vie, autant que la personne souhaite y rester
- o Développer des solutions innovantes au projet de vie de chacun en diversifiant des réponses inclusives et non standardisées : par exemple, création d'un pôle ressources « Art.19 » (accompagnement au projet de vie dans toutes ses dimensions)

Action n°	Intitulé de l'action	Echéance	Indicateur de résultat	Responsable
3.1	Organiser des réunions/débats ou « café des parents » sur les droits et l'autodétermination avec les familles et/ou avec les personnes accompagnées	2026	Nombre d'actions organisées Nombre de participants	Un administrateur (Action familiale) avec les Directions (CAJ et ESAT)
3.2	Développer des partenariats avec les bailleurs sociaux pour faciliter l'accès au logement social des personnes qui le souhaitent	2026	Nombre de conventions signées	Un membre du Conseil d'Administration
3.3	Ouvrir les possibilités d'accès aux activités intellectuelles et sportives par des contacts avec les clubs et les associations : inventaire des partenaires potentiels	2026	Inventaire réalisé et communiqué aux ESMS et familles	Action Familiale
3.4	Mettre en place une cellule de veille pour identifier des solutions innovantes en matière d'habitat et de vie dans la cité (France ou étranger)	2027	Mise en place de l'observatoire Nombre de réunions Nombre de solutions innovantes repérées	Conseil d'Administration
3.5	Signer des partenariats avec les services à domicile (ex : SAAD, SSIAD, SPASAD, ...)	2027	Nombre de conventions de	Conseil d'Administration

			partenariat signées	
3.6	Organiser une manifestation sur les droits des PH pour faire connaître les solutions innovantes repérées (dans la continuité de l'observatoire)	2028	Nombre d'actions innovantes présentées Nombre de participants	Un administrateur en lien avec l'Action Familiale

Annexe validée par le CA du : 17/12/2025 et dernière mise à jour le : 17/12/2025

Rôle et fonctionnement de l'équipe pilote :

Une « équipe pilote » est constituée pour chaque axe stratégique. Cette équipe pilote comporte un administrateur « pilote », un adhérent « co-pilote » et un cadre de direction désigné par la Direction-Générale. Toute personne ressource peut être sollicitée pour prendre part à tout ou partie des travaux de l'équipe pilote.

Dans un premier temps, l'équipe pilote est en charge de la formalisation de sa feuille de route (plan d'action, échéancier, indicateurs de suivi, responsable de l'action), de son actualisation régulière et de son calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Chaque feuille de route est validée par le Conseil d'Administration. Trimestriellement, l'équipe pilote adresse un point d'avancement au Conseil d'Administration. Annuellement, le pilote rédige un bilan de l'activité pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les feuilles de route, validées par le Conseil d'Administration, sont annexées au Projet Associatif Global 2025/30.